

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 MAI 2009 A 20 HEURES 30
SALLE DES FETES DE SAINT MARTIN DE SALLEN**

Réunion du Conseil communautaire du 28 mai 2009

Date de la Convocation : 18 Mai 2009

Date d'affichage :

L'An Deux Mille Neuf le 28 Mai à 20 Heures le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT MARTIN DE SALLEN sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre Mony, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Jean-Paul VAUTIER, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Monsieur Serge BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Christian POUYADOUX, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Jean Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Michel GALLET, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicole LETONDEUR , Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS,, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Madame Catherine PAUL, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Renny PERRIN, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Francis DELARUE, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Guy ANNE, Monsieur Jacques BEZIADE, Madame Lydie LEROUXEL.

Le Président avant d'ouvrir sa séance, remercie Madeleine REIGNER, Maire de Saint Martin de Sallen, et son Conseil Municipal pour l'accueil dans cette salle des fêtes.

Le Président informe les délégués qu'une exposition photos aura lieu à la salle des fêtes de Thury Harcourt du 13 juillet au 30 août 2009. Elle est organisée par l'association ARDI en partenariat avec la commune de Thury Harcourt. Cette exposition est une reconstitution du passé au travers de photos prises dans la région de Thury Harcourt par le photographe local M. DESMARQUET.

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 17 Mars 2009

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 Mars 2009 a été transmis aux délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

2) Secrétaire de séance

Mme TASTEYRE (Cauville) est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Chandelier souhaite passer quelques informations.

3) Vols d'ordinateurs

M. Chandelier informe les délégués du vol d'ordinateurs qui a eu lieu le week end de Pâques à la CCSN et dans les bureaux du Conseil Général au RDC de la rue de condé. Il remercie les services de la gendarmerie pour leur efficacité pour avoir retrouvé les voleurs et les ordinateurs, qui malheureusement ont subi des détériorations.

4) Modifications de statuts

Toutes les délibérations des communes sont arrivées à la CCSN et vont être transmises au Préfet. Quatre communes ont émis un avis contraire.

5) Adhésion de la Caine

Toutes les délibérations des communes sont arrivées à la CCSN et vont être transmises au Préfet. L'adhésion de la commune de la Caine a été approuvée à l'unanimité des communes.

M. Chandelier informe les délégués que la cdc d'Evrecy n'est pas favorable au retrait de la commune de la Caine ou sous conditions financières. La demande va être examinée par le Préfet prochainement.

6) Bulletins de vote élections européennes

Afin d'éviter aux communes de se déplacer à Colombelles pour récupérer les bulletins de vote élections européennes, il est proposé de centraliser à la CCSN le dépôt, charge à chaque commune intéressée de venir les récupérer à la CCSN à partir du 3 juin. Il est transmis aux communes une liste d'inscription pour bénéficier de ce service.

7) Commission Economie

a) Adgène / OSI Santé

M. Chandelier rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 18 Février 2009 mandatant la SHEMA pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de construction d'un bâtiment industriel. Il précise que la société ADGENE fonctionne par accréditation pour effectuer ses analyses. Afin de développer leur activité, l'entreprise a besoin de nouveaux locaux.

- Besoins : 1000m² maximum
- Coût : 1 270 000 € maximum H.T
- Plan de financement :
 - Etat (Dotation de Développement Rural) 362 741 € (réponse le 8 /06/09)
 - Département 108 000 € (en cours) (réponse en juillet)
 - Europe ?
 - CCSN (emprunt) solde

Afin de connaître le coût précis des travaux et ainsi d'élaborer un contrat de crédit bail, il est nécessaire de lancer des études préalables qui s'élèvent à 56 861.50 € HT.

Des modifications seront apportées au budget.

Un protocole d'accord sera signé entre les 2 parties afin de cadrer le lancement des études et d'avoir le maximum de garanties de la part de l'entreprise. Si la CCSN arrête le projet, elle prend en charge le coût des études. Si l'arrêt vient de la société, la CCSN négociera une participation financière au coût des études.

Dans un second temps, le conseil communautaire sera amené à délibérer sur le lancement de la construction en fonction des coûts suite à la consultation des entreprises.

Le calendrier serait le suivant :

- Début juin : lancement des études
- Fin juillet : Dossier de Consultation des Entreprises - lancement appel d'offres auprès des entreprises et dépôt du Permis de Construire (PC)
- Fin septembre : Commission d'Appel d'Offre (CAO) ouverture plis
- Mi - octobre : Commission d'Appel d'Offre choix entreprises, puis nouveau Conseil communautaire pour décision de signature des marchés, du crédit bail et contracter le prêt nécessaire.

M. CORBIERE : Si Adgene refuse de poursuivre l'opération à la vue des coûts, nous prenons des risques car le protocole sera signé.

Mme BOUIN : un engagement écrit est indispensable pour ne pas retrouver la même situation que pour le projet COTOMED où la CCSN avait engagé des dépenses d'études alors que COTOMED n'a pas poursuivi le projet de construction.

M. CHANDELIER précise que l'on doit faire confiance à cette entreprise. Adgene a débuté à trois salariés et compte aujourd'hui 16 salariés. Ce projet permettra de maintenir une entreprise innovante et d'avenir, dans notre région. Nous devons prendre un risque mesuré en décomposant le projet. M. Tencé et M. Pitel présidents respectifs des commissions économique et finances seront en permanence dans la négociation.

M. PITEL : la confiance est un fait mais les écrits s'imposent. Il précise que la commission des finances est favorable à ce qu'Adgene s'engage à 50% sur les études en cas de non poursuite du projet.

M. DUBOIS : il est indispensable d'avoir une étude modulable.

M. CHANDELIER : Le coût présenté est maximum car les dossiers de subvention sont partis avec cette enveloppe. Les subventions sont versées au prorata des dépenses réelles.

M. Hamelin pourra être convié à un prochain conseil communautaire pour présenter ses entreprises et répondre à toutes les questions soulevées par les délégués.

M. ERNATUS : Il est souhaitable de demander les bilans financiers sur trois ans des deux sociétés.

M. CHANDELIER : Nous les avons demandés dès le début de l'opération.

M. PITEL : la grand décision sera celle d'octobre.

M. TENCE précise qu'un crédit bail (signé devant notaire) couvrira l'emprunt par des loyers sur 15 ans avec option d'achat la sixième année seulement, ceci afin d'éviter la requalification des aides publiques. Dans le crédit bail, l'entreprise s'engagera sur ses biens propres et devra contracter une assurance avec couverture décès invalidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président :

1. à déléguer à la Shéma(conformément au contrat de mandat public signé entre les 2 parties):
 - la signature des contrats avec les bureaux d'études maîtrise d'œuvre,
 - le lancement des consultations des entreprises
 - la préparation du dossier de PC.
2. à signer le protocole d'accord entre la CCSN et la Société Adgène pour le lancement des études.
3. A solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de l'Europe pour les études et travaux.

b) Saint Rémy : ancien site d'Ercé Ouest

M. CHANDELIER précise que depuis le départ d'Ercé en 2008, le site est mis en vente ou location sur le site de Calvados stratégie.

Une évaluation des domaines estime la valeur du bien à 350 000 €.

Une proposition de vente a été faite à la commune de Saint Rémy qui n'est pas intéressée pour le rachat des bâtiments. Plusieurs entreprises ont visité le site. Nous attendons une offre d'achat prochainement. Si nous ne trouvons pas de repreneur, il faudra envisager une restructuration du site comme à Thury Harcourt.

c) Méritor Thury : Projet de Restructuration

M. CHANDELIER rappelle l'historique du site. Méritor était locataire de la CCSN et sous-louait une partie des locaux à moindre coûts à des entreprises (Cymaril, Biocombustibles, Adgene-OSI Santé). Depuis Mars 2009, Méritor n'est plus locataire de l'usine, la CCSN assure la gestion et l'entretien des bâtiments. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 100 000 € alors que les recettes liées aux loyers sont d'environ 25 000 €. Devant cette situation financière risquée, la CCSN envisage de restructurer l'ancien site de Méritor, ensemble de 19 000 m², en y aménageant une zone de services.

Un dossier d'aide à l'aménagement de friches a été déposé auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) avec l'accord du Conseil Communautaire du 17 mars 2009.

Le comité Etablissement Public Foncier de Normandie prévu le 4 juin prochain décidera ou non de l'attribution d'une aide à la restructuration du site et à l'aménagement de la zone. Le financement de l'opération serait d'1/3 EPFN, 1/3 Conseil Régional et 1/3 CCSN.

Il est rappelé que sont actuellement implantées sur le site ADGENE, OSI-Santé, Biocombustibles, toutes entreprises axées sur des activités de pointe spécialisées en économie d'énergie, énergies renouvelables et environnement.

Principes d'aménagement envisageables :

- 1- Aménagement général de la zone : Maîtrise d'ouvrage CCSN déléguée à un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et le règlement. Cette zone recevra la Maison des Services Publics, éventuellement le pôle santé et d'autres bâtiments d'activité de services.

La Maison de services publics centralisera les bureaux de la CCSN, du Syndicat scolaire, la Cellule Emploi, le Point Info 14, l'EPN, le P@t, les ateliers techniques.

M. CHANDELIER précise que la commune de Thury Harcourt cédera les terrains qui entourent la zone pour faciliter l'aménagement.

M. PITEL rappelle les quatre raisons du projet :

- accessibilité des locaux 15, rue de condé
- dispersion des sites impliquant des conditions de travail difficiles
- la CCSN est locataire de la commune de Thury Harcourt 15, rue de condé, à hauteur de 25 000 €/ an
- le fonctionnement du site Méritor présente un déficit de 75 000 € environ.

M. CHANDELIER rappelle la politique départementale des Contrats de Territoire dont a déjà bénéficié la CCSN pour les travaux de la piscine. Les contrats permettent d'obtenir des subventions à hauteur de 40% ajoutées aux subventions classiques du Département. Le projet de restructuration du site de Méritor pourra être présenté en octobre dans un deuxième contrat de territoire.

M. BAR : la dépense des frais d'entretien du site était-elle prévue au budget 2009 ?

M. PITEL précise que oui.

M. LIARD : A-t-on pensé à reloger la société Biocombustibles ?

M. CHANDELIER : La réflexion est lancée pour loger la société sur le site, dans un complexe lié à l'énergie bois avec un esprit vitrine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager les démarches pour élaborer un dossier d'aménagement de zone (Avant Projet Sommaire + règlement de la zone) qui se veut écologiquement à la pointe et à confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de réflexion au cabinet d'étude d'aménagement.
 - Cette mission préalable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comportera :
 - La pré-étude d'urbanisme et le programme d'opération
 - Le schéma de montage juridique
 - Le pré-budget prévisionnel
 - La définition des missions d'ingénierie
 - La meilleure proposition recueillie auprès de FONCIM s'élève à **18 500 €**.
 - Le conseil Communautaire autorise à cet effet le Président à signer la convention à intervenir avec la SAS FONCIM pour l'accomplissement de cette mission.

M. CHANDELIER informe les délégués que cette société a réalisé l'aménagement des trois derniers lotissements à Thury Harcourt et que la commune est pleinement satisfaite de ce cabinet.

- Mandate le Président pour solliciter le concours de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans la réflexion sur le projet.
Des modifications seront apportées au budget sur proposition de la Commission des Finances.
- Dès à présent et compte tenu du travail en cours, décide de lancer dès le début juillet, un appel d'offre en procédure adaptée selon les seuils et les procédures des marchés publics, pour la mission globale d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de cette zone et la construction de la Maison des Services Publics.

d) Missions et rémunération d'une stagiaire

Nous avons l'opportunité de pouvoir accepter en stage Mlle Mélissa Lefeuvre, étudiante en Master 2 géographie aménagement du territoire à l'université de Caen. Elle nous accompagne dans le suivi de nos dossiers économiques, pour nous aider à maîtriser les plannings juridiques, administratifs et financiers de ceux-ci et notamment du dossier Adgène-OSI Santé. Ce stage a lieu du 21 avril au 21 août. Compte tenu de l'importance de la tâche confiée, je vous propose de décider de lui accorder la gratification de base qui correspond à 30% du SMIC brut $8.71 \times 151.67 \times 30\% = 396.31$ € arrondi à 400 € par mois du 21/04/09 au 21/08/09.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Commission Tourisme et Equipements de Loisirs.

a) Complément de tarifs suite aux nouvelles activités proposées par AquaSud

Dans le cadre de la proposition de nouvelles activités en 2009, le Centre Aquatique AquaSud, propose des nouvelles formules à l'attention des séniors en groupe, des clubs sportifs et pour l'organisation d'activités à l'occasion d'anniversaires.

Les formules ne font pas parties des tarifs actuels. De ce fait, il est proposé d'ajouter aux tarifs régie :

<u>Séniors</u> : 0-10 Kms : 16 €	}	Bus + cours aqua sénior + balnéo+ pot de l'Amitié
11-20 Kms : 17 €		
21-30 Kms : 18 €		

Club sportif : 10 €/personne } cours stretching + balnéo

Formule anniversaire : 99 € pour 8 enfants et 11 € par enfant supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

b) Annulation de Titre, remboursement Taxe Foncière, Association Lionel Terray.

L'association Lionel Terray était locataire à titre précaire des locaux du centre d'hébergement pendant la durée des travaux de construction de la base de Clécy.

Comme pour l'ensemble des locataires de la Communauté de Communes de la Suisse Normande, un titre a été émis pour le remboursement de la taxe foncière 2007 à l'encontre de l'Association Lionel Terray pour un montant de 1 386.72 €.

Selon la réglementation dans le cadre d'un bail commercial, cette somme ne devrait pas être réclamée.

De ce fait au vue de ces éléments il proposé d'annuler le titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

c) Aménagement sites communautaires : Aire de Caumont, site du Hom (Curcy).

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Suisse Normande aménage certains sites touristiques d'intérêt communautaire, c'est le cas notamment de l'aire de Caumont sur Orne et du site du Roc Blanc à Curcy sur Orne.

Afin d'améliorer l'accueil des touristes pour la saison prochaine, le groupe de travail Tourisme propose :

- de renouveler et compléter le mobilier (5 tables, 2 poubelles) de l'aire de Caumont sur Orne (pique-nique et point de départ circuit patrimoine vallée des Vaux)
- d'aménager l'accueil du site du Roc Blanc (point de vue avec table d'orientation existante) par une signalétique (panneau point de vue) et la pose de mobilier (1 banc-1 table-1 poubelle). Le mobilier prévu est en plastic recyclé.

Coût de l'opération : 5 100 € HT

<u>Plan de financement</u> :	Conseil Général (Tourisme)	1 785 € (35%)
	CCSN (fonds propres)	3 315 € (65%)

M. BAILLIEUL : pourquoi avoir choisi le plastic recyclé ?

M. CHANDELIER : pour 3 raisons :

- Fournisseur local
- Respect de l'environnement
- Solidité dans le temps

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

1. mandate le président pour solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre du tourisme,
2. autorise le président à engager les travaux sous réserve de l'obtention des subventions.

d) Route touristique de la Suisse Normande :

Paul CHANDELIER informe les délégués que la Direction des routes du Département a confirmé dernièrement le remplacement des panneaux de la route touristique de la Suisse Normande.

9) Administration Générale-Finances.

a) Vol matériel informatique week-end de Pâques.

Le Président fait le point du dossier concernant le vol du matériel informatique et souligne que sur 7 matériels volés, 6 ont été récupérés dont certains endommagés.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, le rapport de l'enquête est en attente.

Il a été nécessaire d'acquérir trois postes informatiques en urgence pour un prix de 2 858.88 €, afin de permettre d'assurer les services du secrétariat.

M. CHANDELIER remercie le personnel qui a subi ce vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette signature.

b) Mise en place d'un serveur et d'un système de sauvegarde extérieur.

Le problème du vol du matériel informatique a permis de se rendre compte que la sauvegarde de la comptabilité et des traitements étaient normalement exécutée mais, il n'en était pas de même pour tous les fichiers de traitement de texte et Excel.

En état de cause, il a été décidé en urgence d'installer un serveur et un service de sauvegarde extérieur, le coût de la fourniture est de 5 353.44€.

Les sommes seront inscrites en décision modificative n°1.

Compte tenu de l'urgence, nous avons signé un contrat d'abonnement sauvegarde externalisée avec l'entreprise TFM (notre fournisseur habituel) pour un abonnement mensuel de 39 € HT (installation 250 €

HT) et un contrat de télésurveillance à l'EPN avec la société CTCAM (filiale du crédit Agricole) pour une redevance mensuelle de 31 € HT (installation 1315 €)

Il vous est demandé d'approuver la signature de ces deux contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette signature.

Parallèlement, M. CHANDELIER informe que les sièges de la CCSN et les locaux du Conseil Général, 15, rue de Condé, seront équipés d'un système de vidéo surveillance et de sécurisation de l'accès.

c) Décision modificative n° 1

Il est donné lecture du projet de Décision modificative n°1 (voir annexe).

Ces propositions ont été soumises à la commission des finances en date du 26 mai 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette DM.

d) Intégration de Madame Chantal BRUNET

Dans le cadre du transfert de la compétence Cellule Emploi en Janvier 2006, l'agent Chantal BRUNET avait été mis à disposition de la Communauté de Communes de la Suisse Normande par la commune de Thury Harcourt pour 28 h, afin d'assurer le service Cellule Emploi et Espace Public Numérique.

Nous avons prévu dans le cadre du budget de transférer cet agent au sein du personnel communautaire. Ceci implique la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Juillet 2009 à raison de 28/35^{ème}. L'agent restera salarié de la commune de Thury Harcourt à 7/35^{ème} pour assurer la gestion de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la création du poste et du recrutement de l'agent.

e) Remboursement Abonnement Piscine

A titre exceptionnel, à la demande du Directeur d'Aquasud, il est proposé le remboursement à Mme Gouget domiciliée à Curcy sur Orne (95.00 €). Mme Gouget a payé 95.00 € pour 10 séances de piscine pour son fils Thomas. Pour des raisons médicales, l'enfant n'a pu effectuer les leçons de natation.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire accepte le remboursement à titre exceptionnel de cet abonnement.

10) Questions diverses

a) Intervention de M. Pierre Morel

- Documentation touristique : M. MOREL informe que la pochette de documentation touristique distribuée à chaque délégué présente les différentes brochures d'accueil et d'animation de l'OTSN.

- Bénévoles week end rando et Château Ganne : M. MOREL lance également un appel aux bénévoles pour le week end rando et le festival au clair de lune au Château Ganne. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement à l'OTSN.
- Budget OTSN : lors du dernier conseil communautaire, des détails sur le budget de l'OTSN ont été demandés. M. MOREL rappelle que le budget détaillé est consultable à la CCSN. Toutefois, il est vrai que la présentation donnée aux délégués reste succincte. Les prochains budgets seront présentés de façon plus précise. M. Morel apporte donc quelques précisions notamment sur :
 - L'augmentation des charges du personnel est due à une perte des aides liée à la fin du contrat de professionnalisation d'un agent
 - La part de la participation de la CCSN qui passe de 68% en 2008 à 54% en 2009 du fait de nouvelles recettes (concerts, subventions Conseil Général et Régional sur des nouvelles activités)
 - Augmentation des charges de frais de timbres liée à l'augmentation des activités en partenariat avec le Pays Sud Calvados
 - La baisse des dépenses de promotion due à la fédération des actions avec le Pays Sud Calvados
- Voie verte : l'OTSN a activement participé à la manifestation organisée par l'association pour l'aménagement touristique de la voie verte en Suisse Normande le 16 mai dernier (une aide technique sur la communication et l'organisation des 2 randonnées).
- Demande de la commune de St Rémy de créer une troisième antenne de l'OTSN au musée des Fosses d'Enfer : la demande a été soumise au conseil d'administration de l'OTSN, qui souhaite que la question soit soumise à la commission tourisme de la CCSN, décideur financier des actions de l'OTSN.
- Présidence de l'OTSN : M. MOREL annonce officiellement la fin de son mandat de Président à l'automne prochain.

b) Divers

- Voie verte : M. PITEL remercie les personnes ayant participé à la manifestation de la voie verte et précise qu'un communiqué de presse va être transmis à la presse locale (voir document en annexe).
- Formation CDFA :
Mme BAILLIEUL : le CDFA relance actuellement les propositions de formation et souhaiterait avoir plus de personnes inscrites.
M. BAILLIEUL : il faudrait négocier les prix avec le CDFA.
M. BAR : à la Mairie de Clécy, une formation à la carte a été proposée au conseil municipal. La formation s'est déroulée sur place de 20h00 à 23h00 pendant 4 soirées. Le retour des conseillers a été très positif.
- Quads :
Mme BOUIN : quelle est la position de la CCSN vis-à-vis des Quads ?
M. CHANDELIER : le conseil communautaire ne peut pas statuer sur l'autorisation ou non du passage des quads dans les chemins de randonnée. Ce sont les municipalités qui doivent prendre un arrêté municipal pour interdire leur passage.
- Concert : M. BAR informe qu'un concert de jazz se tiendra le 12 juin à Clécy.

Fin de séance : 22h45

Le Président

Paul CHANDELIER